



Résultats de répartition du contingent d'importation du HCFC-R22 par entreprise
au titre de l'année 2024

Raison sociale	Quota en tonne
FROIDEL	76,81
MAGHREB OXYGENE	37,01
VENTEC MAROC	22,81
IDAMAR MAROC	17,56
NEW PROMERING MAROC	16,09
REFRIMAR	14,20
LE FROID POLAIRE	9,78
PECHES DU SUD DE L'ATLAS	9,54
MEDICLIM	8,30
STYLE FROID	6,95
TODEMAC	5,55
SAMAK SAHARA	5,44
TECHNIAIR	5,44
ENERGIE FROID	5,44
PREST COOL	5,44
CASA FROID	5,44
SALMANE INDUSTRIE	5,44
OUZGHIRI DISTRIBUTION	5,44
FROID NEW BUSINESS	5,44
FROID MALAGA	5,44
CLIM FROID SERVICES	5,44
UNIT-AIRE	5,44
JAUDA PECHE	5,44
SOCIETE OUEST D'EQUIPEMENT ET DE FOURNITURE (SOEF)	5,44
AIR LIQUIDE MAROC	5,44
CLIMAFRIC	4,08
GAS SERVEI MAROC	4,08
HERMANO TRADING	4,08
SUMIPESCA DEL SUD	4,00
FROID MONDE	3,00
Total	320,00

N.B :

- Le dernier délai pour l'importation des quantités accordées est le 31 décembre 2024 ;
- Les demandes de licence d'importation pour bénéficier de ces quotes-parts doivent être déposées, par voie électronique via PortNet, au plus tard le 20 juin 2024 et aucun délai supplémentaire ne sera accordé après cette date ;
- L'entreprise qui n'a pas importé sa quote-part au titre de cette année sera pénalisée lors de la répartition du contingent de l'année suivante.

